



**HAL**  
open science

# Les autorités religieuses en Europe face au choc de la modernité

Dominique Avon

► **To cite this version:**

Dominique Avon. Les autorités religieuses en Europe face au choc de la modernité. 2014. halshs-01138277

**HAL Id: halshs-01138277**

**<https://shs.hal.science/halshs-01138277v1>**

Submitted on 1 Apr 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Place #47 Publique

NANTES/SAINT-NAZAIRE

LA REVUE URBAINE | Septembre-Octobre 2014



p. 82  
**ON TRAVAILLE  
DE PLUS EN PLUS LOIN  
DE CHEZ SOI  
EN LOIRE-ATLANTIQUE**

p. 90  
**SEPTEMBRE 1943 :  
LES PHOTOS INÉDITES  
D'UN « DÉBOMBEUR »**

p. 141  
**RÉFORME  
TERRITORIALE :  
UN HISTORIEN  
ET UN ÉCONOMISTE  
SE CONFRONTENT**

**DOSSIER | P 5 | LA FIN D'UNE ÉPOQUE, L'INCERTITUDE DU LENDEMAIN**

## Après les municipales, un nouveau cycle politique ?

**RELIGIONS | P 59 | CHRÉTIENS, JUIFS, MUSULMANS...**

## 15 siècles de cohabitation en Europe : et demain ?



9 782848 092355

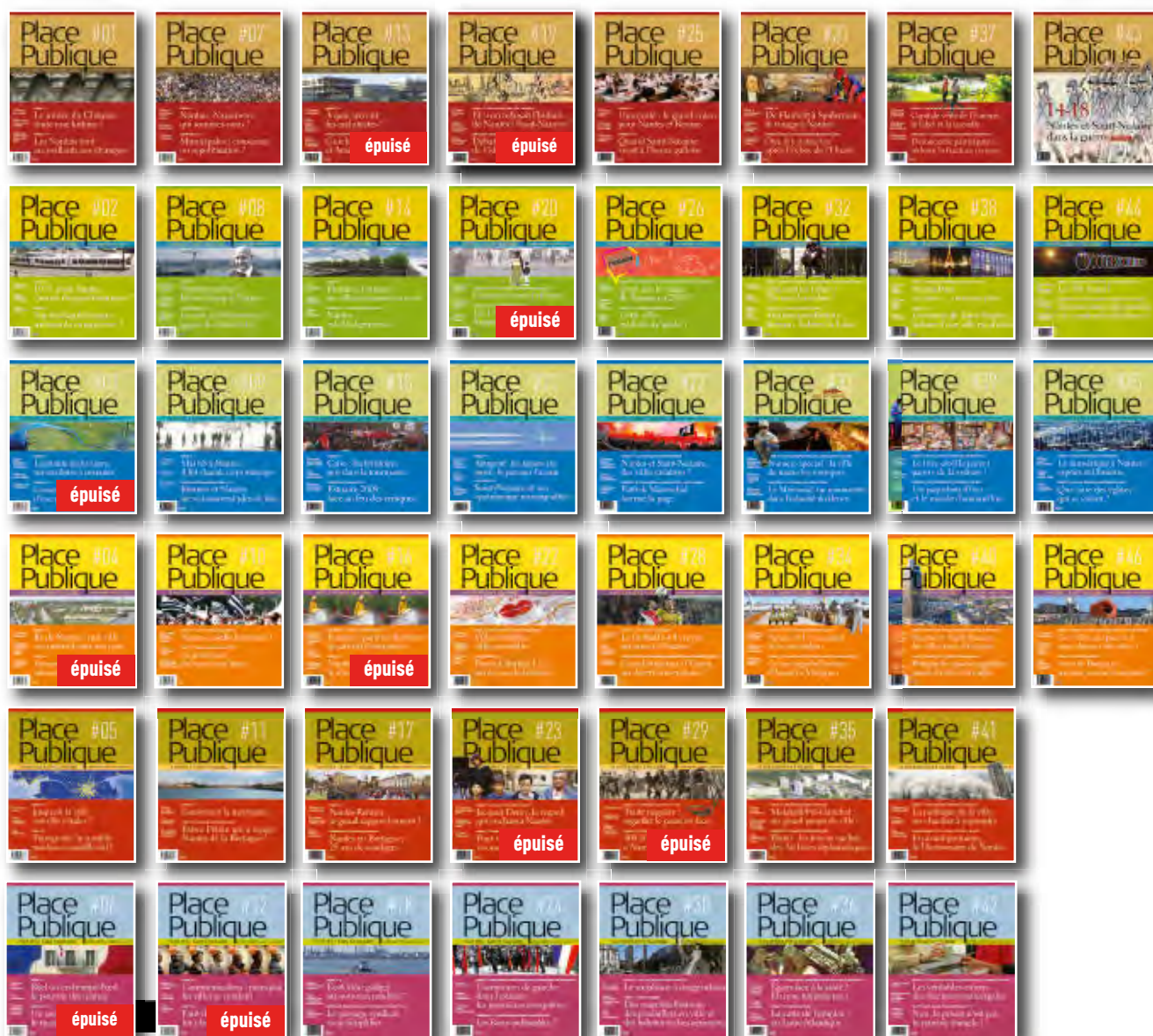
**10€**

# Place Publique

6 numéros 50 €

[www.revue-placepublique.fr](http://www.revue-placepublique.fr)

LA REVUE URBAINE NANTES / SAINT-NAZAIRE



# RELIGIONS

## 15 siècles de cohabitation en Europe : et demain ?

**59** John Tolan *Chrétiens, juifs, musulmans : comment ont-ils appris à vivre ensemble ?*

**66** Dominique Avon *Les autorités religieuses en Europe face au choc de la modernité*

**71** Maleiha Malik *De la persécution des hérétiques à la loi sur le voile*

**76** Jean Baudérot « *Il est temps de refonder la laïcité* »





# Les autorités religieuses en Europe face au choc de la modernité

**RÉSUMÉ** > *Diversification religieuse croissante, poursuite du phénomène de sécularisation, conflits violents entre les nations, idéologies de salut terrestre : tel est le contexte dans lequel les autorités religieuses européennes évoluent depuis deux siècles. Les profonds changements de société ont conduit les Églises chrétiennes comme toutes les autres confessions, à des mutations inédites.*



TEXTE > **DOMINIQUE AVON**



Spécialiste d'histoire des religions, **DOMINIQUE AVON** est professeur d'histoire contemporaine à l'université du Maine. Dernier ouvrage paru : *Gamal al-Banna. L'islam, la liberté, la laïcité et le crime de la tribu des « il nous a été rapporté »*, avec Amin Elias, Éditions L'Harmattan, « Comprendre le Moyen-Orient », 2013.

Lors de la phase de constitution ou de renforcement d'États-nations, au 19<sup>e</sup> siècle, quatre confessions dominent l'espace occidental du continent eurasiatique : le catholicisme, le protestantisme, l'orthodoxie, le sunnisme. Dans la majorité des cas, une religion d'État prévaut, héritage de la christianisation de l'Empire romain, de la fondation de l'Empire musulman, des divisions entre Chrétienté et Islam, puis des guerres interchrétiennes aux 16<sup>e</sup>-17<sup>e</sup> siècles : catholicisme en Espagne ; anglicanisme en Angleterre ; luthéranisme en Norvège ; orthodoxie en Grèce ; sunnisme dans l'Empire ottoman. Aucun responsable de culte, cependant, ne peut prétendre représenter la totalité des sujets ou citoyens. Le fait de cette pluralité religieuse est rendu plus complexe encore par le développement de courants de pensée déistes ou athées, qui s'étaient affirmés au 18<sup>e</sup> siècle. Dans un contexte de libération de la parole publique, mais aussi d'industrialisation et d'urbanisation modifiant les formes du contrôle social, le référent religieux apparaît affaibli. La chronologie des derniers condamnés à mort pour « blasphème » ou « apostasie » est un indice significatif : Écosse (1694), France (1766), Empire ottoman (1843).

La nouvelle donne du pluralisme religieux consiste ainsi dans le fait que le milieu n'est plus composé uniquement d'acteurs qui se réclament d'une confession. Les règles sociétales s'en trouvent modifiées : le fait de sauver ou de prendre une vie, comme celui d'exercer et d'accepter une autorité, s'effectue moins souvent, ou

moins directement, au nom de la religion. Cette sécularisation des pratiques et du droit n'est un phénomène ni monolithique ni linéaire. Autour de 1880, l'Angleterre et la France apparaissent comme deux modèles prégnants. La première, plus influente dans les sociétés majoritairement protestantes du nord, fait cohabiter une religion d'État avec la promotion de droits pour d'autres communautés religieuses ; la seconde, plus influente dans les sociétés majoritairement catholiques du sud, pose en principe que seuls des droits accordés à des citoyens – et non à des groupes reconnus comme constituant une religion – permet une égalité plénière. Ces deux idéaltypes mordent sur le nouvel Empire allemand. Ils sont relativisés *de facto* par le poids des héritages, limitant ou ralentissant les processus de modifications de comportement des fidèles d'une confession numériquement dominante. Ils le sont, également, du fait de choix politico-religieux parfois contradictoires en contexte colonial.

Positionnées de manières diverses, voire antagonistes, les autorités religieuses sont confrontées à deux défis majeurs au 20<sup>e</sup> siècle : le premier est la formation temporaire et violente de modèles étatiques non libéraux ; le second est la diversification religieuse croissante des sociétés, combinée à une poursuite du phénomène de sécularisation.

### 1914 : la nation plutôt que la religion

Le chaînon de solidarité majeur, en 1914, est davantage l'attachement à une nation que celui à une religion ou à une classe. Les appels à la paix du pape Benoît XV ou de l'archevêque d'Uppsala Soderblöm n'ont pas davantage d'effet en milieu catholique et protestant, que l'appel au *jihâd* lancé aux musulmans par le *sheikh ul-islam* Essad Effendi. Les Églises orthodoxes, autocéphales pour la plupart, avaient fait montre de leurs divisions lors de la seconde guerre balkanique en 1913. Quant aux autorités juives, elles adhèrent pour la quasi-totalité d'entre elles aux mots d'ordre de défense nationale ou d'union sacrée. Les partisans du mouvement sioniste obtiennent, à cette occasion, un atout décisif pour la réalisation de leur dessein, avec la lettre adressée par lord Balfour à lord Rothschild prévoyant la possibilité d'établir un « foyer national juif » en Palestine.

Cette donnée générale doit être relativisée en fonction des lieux et des moments du conflit. S'il y a des manifestations d'antisémitisme en Grande-Bretagne et d'anticléricalisme en France, celles-ci sont limitées. En

vanche, le génocide perpétré contre les Arméniens à partir de 1915 lie étroitement les fils de la religion et de la nation et suscite la réprobation, y compris dans le camp des Puissances centrales. En 1918, ayant participé à l'effort de guerre et de secours, les représentants des cultes partagent avec leurs concitoyens la joie dans la victoire ou l'affliction dans la défaite, à l'image de l'archevêque de Canterbury Davidson ou du cardinal de Vienne Piffli.

Une inflexion est perceptible dans l'immédiat après-guerre. En 1920, les évêques anglicans réunis dans la Conférence de Lambeth lancent un « Appel au peuple chrétien » dont la résolution 9 reconnaît la responsabilité de ceux qui se réclament du Christ dans les divisions qui frappent l'humanité. Ils prennent acte du *leadership* de l'Église catholique mais demandent que l'unité à venir ne se fasse pas par absorption. La même année, alors que Grecs et Turcs sont en guerre, le Patriarcat orthodoxe de Constantinople émet des suggestions en vue de la création d'une Association fraternelle d'Églises : relations épistolaires, échanges d'étudiants, assistance mutuelle. La réponse catholique est aussi brève qu'évasive et celle des protestants, déchirés entre Français et Allemands sur la responsabilité du déclenchement de la guerre, ne vient pas.

La Société des Nations est instaurée par le pacte conclu le 28 avril 1919 entre 27 États. Benoît XV qualifie cette paix de « relative » parce qu'elle ne fait nulle référence à des valeurs chrétiennes et il manifeste son inquiétude devant la carte dressée par les vainqueurs : la disparition de l'Autriche-Hongrie ne lui paraît pas compensée par la refondation de la Pologne, catholique à plus de 80 % et par l'acquisition de la Transylvanie par la Roumanie. Il n'y a pas non plus d'unanimité protestante sur le pacte ou les traités. Certes, le siège de la Société des Nations est fixé à Genève et la naissance de l'État tchécoslovaque permet à une minorité d'exalter la figure de Jan Hus présenté comme un anticipateur de la Réforme. Mais le retrait états-unien en mars 1920 comme les troubles internes à l'Allemagne rendent impossible l'instauration d'un *leadership* réformé. Du côté orthodoxe, la création d'un Royaume des Serbes, Croates et Slovènes se fait au profit d'une majorité des Slaves du Sud, mais Moscou a perdu son statut de « Troisième Rome » depuis la révolution bolchévique et la Grèce sort affaiblie de la guerre contre la Turquie (1920-1923). L'année suivante, Atatürk fait adopter une décision qui en-

La Grande Guerre le montre bien : l'attachement patriotique pèse alors plus en Europe que l'appartenance religieuse ou que la conscience de classe.

Une inflexion est toutefois perceptible dans l'immédiat après-guerre quand, par exemple, les évêques anglicans lancent un « Appel au peuple chrétien ».





La Russie soviétique persécute les fidèles des diverses confessions. L'Italie mussolinienne cherche plutôt à instrumentaliser les catholiques et, dans ses colonies, les musulmans.

Hitler adosse le totalitarisme étatique à la référence raciale. Il parvient à convaincre des protestants de fonder une Église « aryenne ».

gage les sunnites du monde entier: l'abolition du califat. Les savants musulmans se divisent alors sur les fondements du pouvoir et la manière dont il faut concevoir les notions d'État et de religion.

### Face aux totalitarismes

La violence du conflit remet en question l'espoir de progrès continu par l'exercice des facultés rationnelles des citoyens dans le cadre de la démocratie libérale parlementaire. Deux nouveaux régimes exercent une puissante attraction: la Russie soviétique, qui soumet et persécute les fidèles des diverses confessions; l'Italie fasciste, qui cherche davantage à les instrumentaliser, catholiques dans la péninsule italienne avec le concordat de 1929 et musulmans en Libye et en Ethiopie (où ils constituent une minorité face à la majorité copte).

En Allemagne, Hitler adosse le totalitarisme étatique à la référence raciale, qui séduit également une partie de l'opinion dans les États scandinaves; il parvient à convaincre des protestants de fonder l'Église « aryenne » des Chrétiens-Allemands tandis qu'une minorité, agrégée autour du théologien Karl Barth, s'oppose doctrinalement au nazisme. Les communautés orthodoxes des diverses républiques de l'URSS sont affaiblies par la répression communiste; ailleurs, elles se radicalisent dans une opposition à d'autres croyants: les juifs en Roumanie où l'antisémitisme connaît un regain; les catholiques en Yougoslavie ce qui donnera lieu ultérieurement aux massacres réciproques entre tchetniks et oustachis.

Le magistère catholique réaffirme son opposition aux fondements a-religieux de la démocratie libérale et condamne les totalitarismes soviétique et nazi (1937). Il cherche à favoriser des formes alternatives, corporatives, esquissées par Mgr Seipel puis Dollfuss en Autriche ou Salazar au Portugal. La crainte du communisme conduit l'épiscopat italien à lâcher la bride aux clérico-fascistes, l'épiscopat espagnol à soutenir les appels à la « croisade » menée par Franco, l'épiscopat polonais à soutenir le maréchal Pilsudski et l'épiscopat autrichien à accepter l'Anschluss.

Le génocide perpétré par les nazis contre les juifs n'a pas eu de précédent dans l'histoire. Bien que connues par des sources d'information dès le début de l'année 1943, les modalités de l'extermination sont rarement perçues comme l'expression d'un projet à l'échelle industrielle. Les juifs adoptent différentes attitudes, depuis

la lutte armée de l'Organisation des combattants juifs du ghetto de Varsovie jusqu'à la coopération avec les autorités nazies en vue de sauver sa vie ou celle de ses proches, en passant par la résistance intellectuelle (« Juifs, écrivez et consignez », Simon Dubnow) et la résignation.

Hors du judaïsme, des voix tentent de briser le silence et des initiatives sont prises. L'unique déclaration commune au sein des Églises protestantes est la « protestation solennelle contre tout statut rejetant les Juifs hors des communautés humaines » contenue dans les *Thèses de Pomeyrol*. Bien qu'il ait protégé des juifs à Rome, il n'y a pas de déclaration du Pape Pie XII, ni pendant ni après le conflit, en dépit d'appels adressés par des intellectuels catholiques, souvent proches des *Cahiers du Témoignage chrétien* fondés par le jésuite Pierre Chaillet en 1941. En Roumanie, le métropolite de Bucovine Tit Simeonia est loué pour avoir, à l'initiative du grand rabbin Alexandre Safran, sauvé 20 000 juifs d'une mort certaine. Parmi les autorités musulmanes, le sultan marocain Mohammed V prend la position la plus nette en refusant l'adoption de la législation antisémite de Vichy au sein du protectorat sous domination française.

La victoire de la Grande Alliance sur les puissances de l'Axe donne une force nouvelle à la « démocratie libérale » dont les États-Unis se font les champions. Elle favorise la constitution de « démocraties populaires » là où l'Armée rouge s'impose. Dans les deux cas, mais selon des modalités différentes, des processus de sécularisation sociale et de laïcisation étatique sont mis en œuvre, rapprochant davantage les cultes du régime commun des autres organisations humaines. Hors d'Europe, à l'inverse, trois États issus de l'Empire britannique sont proclamés en se fondant sur des références religieuses: le Pakistan (islam), Israël (judaïsme) et Ceylan (bouddhisme).

### Le tournant de Vatican II

Affaiblies par la Seconde Guerre mondiale, les sociétés d'Europe de l'Ouest s'accordent sur un consensus institutionnel et un processus de pacification. Les responsables des cultes chrétiens en acceptent formellement les termes. Le message délivré à la Noël 1944 par Pie XII est une manière de reconnaissance inédite de l'aspiration démocratique par les peuples et, une décennie plus tard, les références à l'idéal historique de l'État catholique disparaissent des discours du magistère romain.



Le concile de Vatican II (1962-1965), ouvert par Jean XXIII et clos par Paul VI, renforce ce mouvement. Le décret sur la liberté religieuse est fondé sur la reconnaissance du principe de la dignité de chaque homme et ses rédacteurs demandent à tout État d'en garantir le droit ; le décret sur l'œcuménisme, centré sur les relations entre catholiques et protestants mais associant également les autres cultes chrétiens, est lié à l'affirmation selon laquelle « l'Église subsiste dans l'Église catholique », ce qui signifie que la seconde ne peut être identifiée totalement à la première. La déclaration *Nostra Aetate* reprend des éléments du dialogue judéo-chrétien initié lors de la conférence de Seelisberg (1948). Pour la première fois dans l'histoire conciliaire, elle qualifie en termes positifs les musulmans, leur foi et leur pratique, et intègre dans un même élan rassembleur les religions traditionnellement plus enracinées en Afrique et en Asie.

Embellie pleine de promesses pour les uns, fourvoisement pour les autres, le rapprochement œcuménique et le dialogue inter-religieux causent bien des soubresauts. L'Église catholique noue des relations bilatérales officielles avec la Fédération luthérienne mondiale et le Conseil méthodiste mondial (1967), l'Alliance réformée mondiale (1970), le Mouvement pentecôtiste (1971), des Églises évangéliques (1977) et le Patriarcat œcuménique orthodoxe (1981). En 1983, Jean-Paul II est le premier pape à prier dans un temple luthérien ; deux ans plus tard, il se rend à Casablanca pour prononcer un discours devant des milliers de jeunes musulmans, à l'invitation du roi Hassan II, alors président en exercice de l'Organisation de la conférence islamique. En 1986, il est accueilli à la grande synagogue de Rome. La même année, il invite à Assise les représentants des religions du monde entier pour prier côte à côte dans la perspective de favoriser la paix entre les hommes. Ces gestes sont médiatisés et accompagnés sur le plan théologique. Mais la durée du travail de la commission internationale catholico-luthérienne sur la « justification » (le premier rapport est remis en 1972 et la déclaration commune signée en 1999) montre combien la prudence reste de mise de part et d'autre.

Entre orthodoxes et catholiques, le « baiser de paix » est échangé lors de la rencontre entre Athénagoras et Paul VI en 1967, et les discussions théologiques sont relancées pour permettre l'union eucharistique. Au sein du Conseil œcuménique des Églises où les Églises orientales s'esti-

ment sous-représentées, les tensions sont politiques dans les années 1970-1980 (référence au marxisme dans les mouvements de libération en Amérique latine ; statut de Jérusalem) et davantage pastorales par la suite (accusation de prosélytisme portée contre les Églises protestantes). Les relations entre Moscou et Rome, ravivées après l'effondrement de l'URSS, portent aussi la marque de cette crainte. Quant aux rapports entre catholiques et protestants, ils sont soumis aux remous de l'accueil, au sein de l'Église romaine, des prêtres anglicans refusant l'ordination des femmes, et à l'épreuve de la déclaration *Dominus Jesus* (2000), rédigée par Josef Ratzinger (le futur Benoît XVI) ne reconnaissant pas le terme d'« Églises » aux communautés issues de la Réforme.

### Immigration et pluralité religieuse accrue

Une expérience de la diversité religieuse, vécue sur un mode inégalitaire outre-mer, se dissipe au cours de la principale période de décolonisation (1955-1965). Mais cette phase est suivie par le développement d'une nouvelle expérience, dans l'espace européen lui-même, du fait de flux migratoires nouveaux ou plus importants : musulmans, hindous, sikhs, bouddhistes s'établissent dans des sociétés où ils étaient jusqu'alors considérés comme des éléments exogènes. La prise en compte de la dimension confessionnelle des migrants n'est ni immédiate ni uniforme par les États ou par les institutions européennes. Les autorités religieuses chrétiennes y sont davantage sensibles. Elles favorisent l'accueil de ces populations par le biais d'organisations et actions caritatives, proposent des formules respectueuses des croyances de chacun au sein de mouvements de jeunesse notamment, aident à la reconnaissance officielle de nouvelles associations religieuses, offrent des salles et proposent parfois des lieux de culte désaffectés. Ce type de rapport se transforme au cours des années 1990, du fait de l'autonomisation des nouvelles organisations religieuses, et d'une nouvelle donne internationale dans laquelle les références confessionnelles sont activées, y compris en Europe lors de la guerre en ex-Yougoslavie.

En 2001, la Conférence des Églises européennes et le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe signent une charte œcuménique : « Lignes directrices en vue d'une collaboration croissante entre les Églises en Europe ». Posant « une pluralité culturelle » comme un fait établi, les

Le concile de Vatican II reconnaît la liberté religieuse au nom du principe de la dignité de chaque homme.

L'importance des flux migratoires fait vivre à l'Europe l'expérience d'une pluralité religieuse accrue.







Le long mouvement de détachement religieux se poursuit en Europe. Mais il coïncide avec une ethnicisation du religieux.

Églises s'engagent à annoncer « la Bonne Nouvelle de l'Évangile parmi les peuples » en faveur de « la dignité de la personne comme image de Dieu » et à « contribuer à la réconciliation des peuples et des cultures ». Elles condamnent l'antisémitisme après avoir demandé « pardon à Dieu » pour « l'anti-judaïsme chrétien » ; elles reconnaissent la présence de musulmans vivant « en Europe depuis des siècles » et l'existence de « beaucoup de bons contacts » voisinant avec « des réserves et des préjugés massifs ».

Les musulmans peinent alors à structurer leur culte du fait de la diversité des origines géographiques et de la confrontation des interprétations. L'une des instances les plus précoces et les plus influentes est le Conseil européen de la Fatwa, présidée par le shaykh égypto-qatari Youssef Qaradhawi. Ce dernier, promoteur d'une vision intégraliste du sunnisme posant comme idéal l'État dirigé par un « prince » au pouvoir limité par les ulémas, accepte des transactions temporaires avec les institutions européennes sécularisées en développant une jurisprudence de « minorité ». Cette voie, encouragée par des chercheurs et des responsables politiques au nom d'une orthodoxie religieuse et d'une identité communautaire, est contestée par d'autres courants qui tentent de faire prévaloir une conception davantage fondée sur la diversité.

\*

Du fait des controverses philosophiques du 18<sup>e</sup> siècle et de la Révolution française, le magistère catholique est l'instance la plus opposée au cadre démocratique libéral jusqu'aux années 1950, développant une doctrine fondée sur deux termes : rejet du « libéralisme » philosophique, économique, politique ne distinguant pas la vérité de l'erreur et provoquant des maux considérés comme pires que ceux qu'il prétend résoudre ; promotion de l'État catholique, tolérant les fidèles des autres confessions et subordonnant *in fine* l'autorité temporelle à l'autorité spirituelle. Il condamne le totalitarisme étatique du marxisme-léninisme et du nazisme comme des rejets de cette modernité.

Les autorités orthodoxes ont subi le joug communiste, ballotées entre persécution et collaboration plus ou moins contrainte, à l'exception de la Grèce où prévalut une religion d'État. Une partie des autorités protestantes allemandes ont adhéré au nazisme, en dépit du fait que

les Églises de la Réforme avaient été dans une situation peu conflictuelle vis-à-vis des formes libérales de l'État. Toutes furent traversées par des formes plus ou moins actives d'antisémitisme. Quant aux autorités juives, avant et après le génocide perpétré par les nazis, elles s'adaptèrent à la fois à la matrice française, davantage fondée sur les droits accordés aux citoyens, et à la matrice anglaise, davantage fondée sur les droits accordés à des communautés.

### Détachement religieux et re-confessionnalisation des débats

Quatre phénomènes marquent les sociétés européennes au cours des années 2000. Le premier est la poursuite d'un mouvement de détachement religieux : un quart des citoyens de l'Union européenne, France non comprise, se déclarent athées ou agnostiques dans une enquête publiée en 2004.

Le deuxième phénomène est celui d'une ethnicisation du religieux, encouragé à la fois par les xénophobes, leurs adversaires et ceux qui entendent transposer le conflit israélo-arabe ou faire revivre ceux de la décolonisation dans le quotidien européen. Le regain des polémiques autour des signes religieux est une conséquence de ce mouvement, donnant parfois le primat au fait de naissance – communautaire –, sur le fait de croyance, produit d'un choix individuel.

Le troisième phénomène est un malaise inter-religieux, perceptible lors des débats qui suivent la conférence de Ratisbonne donnée par Benoît XVI en 2006. Des protestants rejettent la lecture du passé européen fondée sur la présentation de seuils de rupture entre foi et raison. Et si les rencontres catholico-musulmanes permettent des clarifications sur le rapport établi entre violence et islam, elles butent sur le problème de la liberté religieuse dans les sociétés sous autorité musulmane.

A contrario, le quatrième phénomène est le rapprochement entre responsables religieux dans le but de faire converger les conceptions relatives à l'homme ou à la nature, afin de peser politiquement sur les dossiers éthiques concernant le début ou la fin de la vie, les unions entre personnes de même sexe, et les inégalités économiques et sociales. ■

Autre phénomène contradictoire : un certain malaise interreligieux tandis qu'on assiste à une convergence des confessions sur les grandes questions éthiques agitées dans le champ politique.



## Nouveau numéro hors-série de Place Publique



Un parc naturel régional devrait voir le jour dans l'estuaire de la Loire et le lac de Grandlieu. Une étude de faisabilité a été lancée. La Région prendra sa décision définitive début 2015.

Ce projet fait la quasi-unanimité alors que celui d'une réserve naturelle nationale soulève bien des craintes. Mais il pose la question d'un dessein commun, d'une vision partagée de l'estuaire par les industriels et les naturalistes, les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs...

Fragile et précieux, l'estuaire du plus long fleuve de France est un lieu de conflit d'usages, de choc des imaginaires. Le parc naturel ne remplira vraiment sa mission que s'il parvient à faire confluer des désirs d'estuaire. Ce hors-série a été rédigé par Thierry Guidet qui dirige la revue *Place publique*.

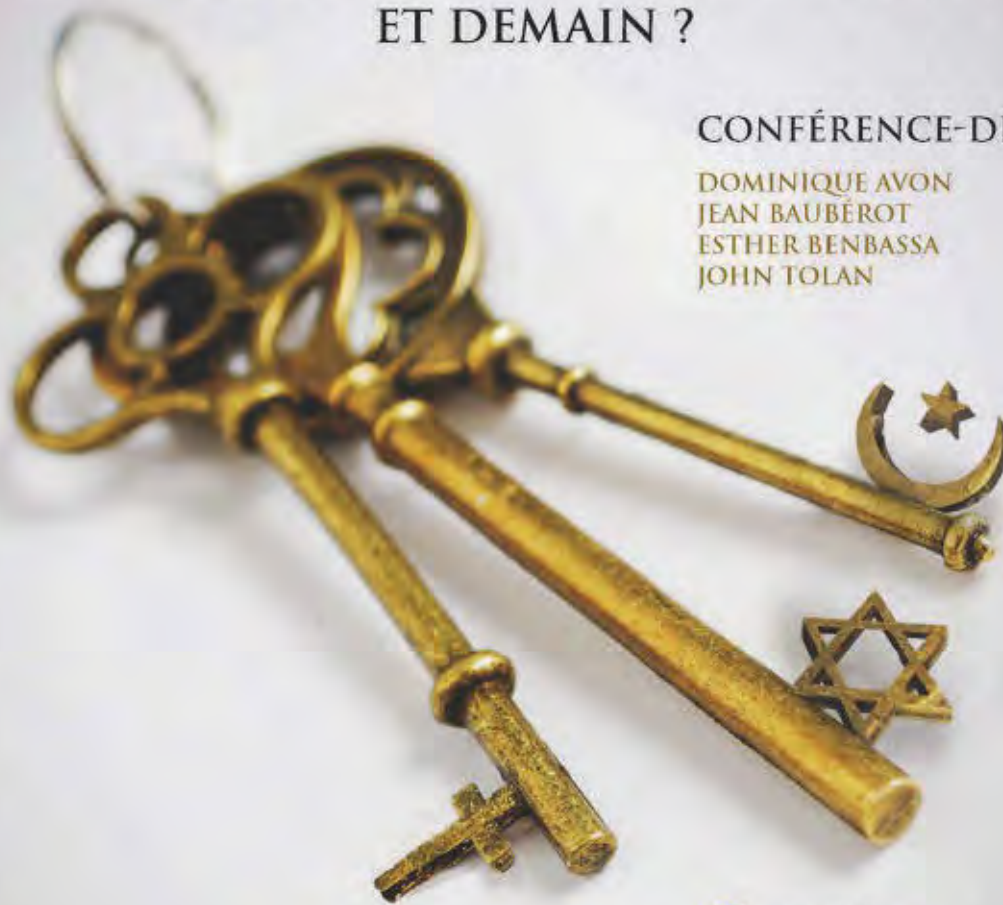
**En vente en kiosque et en librairie au prix de 5 €**

# CHRÉTIENS, JUIFS, MUSULMANS:

## 15 SIÈCLES DE COHABITATION EN EUROPE ET DEMAIN ?

CONFÉRENCE-DÉBAT

DOMINIQUE AVON  
JEAN BAUBÉROT  
ESTHER BENBASSA  
JOHN TOLAN



20 OCTOBRE, 20H30  
LE LIEU UNIQUE, NANTES

OUVERT À TOUS.  
ENTRÉE GRATUITE

ORGANISÉ PAR  
**RELMIN**

*Le statut légal des minorités religieuses  
dans l'espace euro-méditerranéen*



[www.relmin.eu](http://www.relmin.eu)



UNIVERSITÉ DE NANTES



erc



PAYS DE LA LOIRE

